

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 septembre 2012

**Service instructeur**

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-8-6-6

**Service consulté**

**SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES  
C632**

Résumé : Le présent rapport propose, après avis favorable de la Commission de l'Agriculture de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 26 juin 2012, l'adhésion à l'association PROSILVA nécessitant une cotisation annuelle de 205 €.

Après examen du rapport n°CG-2011-5-6-3, relatif à l'Environnement Naturel, l'Assemblée Départementale a décidé le 8 décembre 2011 d'inscrire un crédit de 2 317 000 € dont 300 000 € en investissement et 2 017 000 € en fonctionnement pour le Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités.

En complément des aides et cotisations déjà votées pour diverses structures, le Conseil Général propose son adhésion à l'association PROSILVA à qui il versera sa cotisation annuelle fixée à 205 €.

Le Département du Haut-Rhin est propriétaire de 665 ha de forêts répartis en 16 massifs forestiers indépendants situés dans les vallées de la Fecht (Hohlandsbourg : 27 ha et Schrankenfels : 112 ha) et de la Doller (526 ha).

Plus de la moitié de ces forêts est classée en « naturalité » et couverte par divers statuts de protection environnementale (Site Natura 2000, Grand Site Classé, Zone de Protection Spéciale).

La sylviculture qui est pratiquée dans nos forêts (exploitation économiquement viable, basée sur une gestion de qualité et respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers) nous a permis d'obtenir la double certification Qualité : Pass European Forest Certification (PEFC) et Forest Steward Council (FSC).

Ce type de sylviculture est prôné par PROSILVA qui est une association de forestiers réunis pour promouvoir une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN). Leur stratégie tend à l'optimisation de la production des peuplements forestiers d'une manière durable et rentable tout en intégrant les fonctions écologique et sociale qui leur sont assignées. Cette sylviculture permet d'obtenir des revenus soutenus et réguliers tout en ayant des forêts multifonctionnelles, continues et stables.

PROSILVA FRANCE est l'association nationale qui se décline en groupes régionaux, dont la base de fonctionnement s'articule autour de tournées forestières. Elle est intégrée au niveau européen à PROSILVA EUROPE, qui regroupe 24 pays et plus de 6 000 forestiers ayant les mêmes conceptions sylvicoles.

Il est proposé d'adhérer à PROSILVA FRANCE (205 €/an) afin :

- d'intégrer un réseau d'acteurs intéressés par le développement d'une sylviculture continue, irrégulière et proche de la nature et, plus largement, durable et multifonctionnelle ; les retours d'expérience, notamment des forestiers privés peuvent être très profitables,
- de participer au développement des idées, principes et actions prônés par l'association et ses partenaires, à l'échelle locale, nationale ou européenne, mais aussi de faire connaître et valoriser les choix sylvicoles du Département,
- de bénéficier des services offerts par l'association (tournées techniques, voyages d'étude, sessions de formations) et son réseau de partenaires qui permettent de disposer d'une formation technique pointue et d'un recyclage permanent.

Cette adhésion n'impactera aucunement la gestion et les orientations actuelles mais permettra de rendre encore plus lisibles les efforts réalisés au-delà de PEFC et FSC. Elle n'engendrera ni coût, ni contrainte supplémentaire, mais uniquement une cotisation annuelle de 205 € (membre actif pour les personnes morales), les crédits nécessaires étant imputés au Programme C632 - chapitre 011 – fonction 738 - nature 6281.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER